



AMI Rebond Industriel

Lancement du dispositif



SOMMAIRE

- **ÉDITOS**
- **PRÉSENTATION DU DISPOSITIF AMI REBOND INDUSTRIEL**
- **POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA RÉINDUSTRIALISATION**
- **LE SOUTIEN DE L'ANCT DANS LE CADRE DU PROGRAMME AMI REBOND INDUSTRIEL**
- **OBJECTIFS DU PROGRAMME AMI REBOND INDUSTRIEL**
- **MÉTHODE D'INTERVENTION**



Lancement du dispositif **AMI Rebond Industriel**

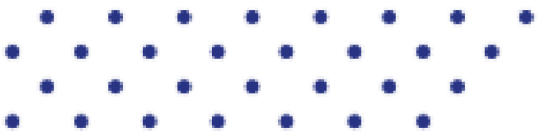


STANISLAS BOURRON


directeur général de
l'Agence nationale de la cohésion des
territoires

Les ambitions nationales en termes de réindustrialisation verte ne peuvent que passer par les territoires et les collectivités locales qui bénéficient d'une connaissance fine des enjeux locaux et d'une proximité avec les écosystèmes économiques à développer.

L'accompagnement Rebond industriel a vocation à répondre aux mutations qui peuvent impacter le territoire tout en lui permettant de se projeter dans un plan d'action dédié face aux enjeux de développement des compétences, de sobriété foncière et de soutien à l'innovation.



XAVIER DELARUE
préfet de la meuse



Le département de la Meuse est exposé aux bouleversements des chaînes de valeur de certaines filières. Pour cela l'État s'appuie sur une méthode d'intervention concentrée, simplifiée et intégrée qui met en place de nouveaux moyens à disposition des acteurs locaux. Le dispositif Rebond Industriel doit permettre d'identifier et d'accélérer de nouveaux projets industriels, de sorte que l'industrie reste une perspective d'avenir pour notre département.

Présentation du dispositif AMI REBOND INDUSTRIEL

Le dispositif Rebond Industriel, déployé dans le cadre du programme Territoire d'Industrie, cible le soutien de projets d'investissements industriels (*en subventions et avances récupérables*) engagés dans des territoires impactés par les mutations des filières transports, en particulier du secteur automobile.

Les crédits permettront de financer des projets d'investissements industriels matures (réalisables dans les deux ans) innovants et ayant un fort impact territorial et sociétal. Les projets créateurs d'emplois durables et de qualité ainsi que ceux à impact environnemental positif seront fortement privilégiés. En plus des projets portés par des industriels seuls, les projets à dimension collective et territoriale seront aussi particulièrement recherchés. Ces derniers peuvent notamment être portés par des établissements de formation ou par des associations d'industriels et d'acteurs du territoire (investissements mutualisés par exemple).

L'aide vise uniquement l'acquisition d'actifs, matériels ou immatériels.

Le dispositif est complémentaire aux autres outils d'aide aux entreprises. Ainsi, à l'issue du processus d'instruction des dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projets, les porteurs de projet pourront être redirigés vers d'autres dispositifs existants gérés par l'État et ses opérateurs ou par d'autres partenaires.

Le dispositif
AMI Rebond Industrie en :

3 AXES



ÉCOLOGIE

favoriser les projets avec un impact environnemental positif



ACCOMPAGNEMENT

financer des projets d'investissement industriels mature



L'EMPLOI

valoriser des projets ayant un impact territorial et sociétal fort

Poursuivre et amplifier la réindustrialisation en Meuse

EN
MEUSE



7 COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

Le dossier de candidature AMI Rebond Industriel a été porté par 7 collectivités locales, réunies dans le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Verdun :

- communauté de communes du Pays de Montmédy,
- communauté de communes Damvillers Spincourt
- communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
- communauté de commune Argonne-Meuse
- communauté d'agglomération du Grand Verdun
- communauté de commune du Pays d'Étain
- communauté de commune Val de Meuse – Voie sacrée

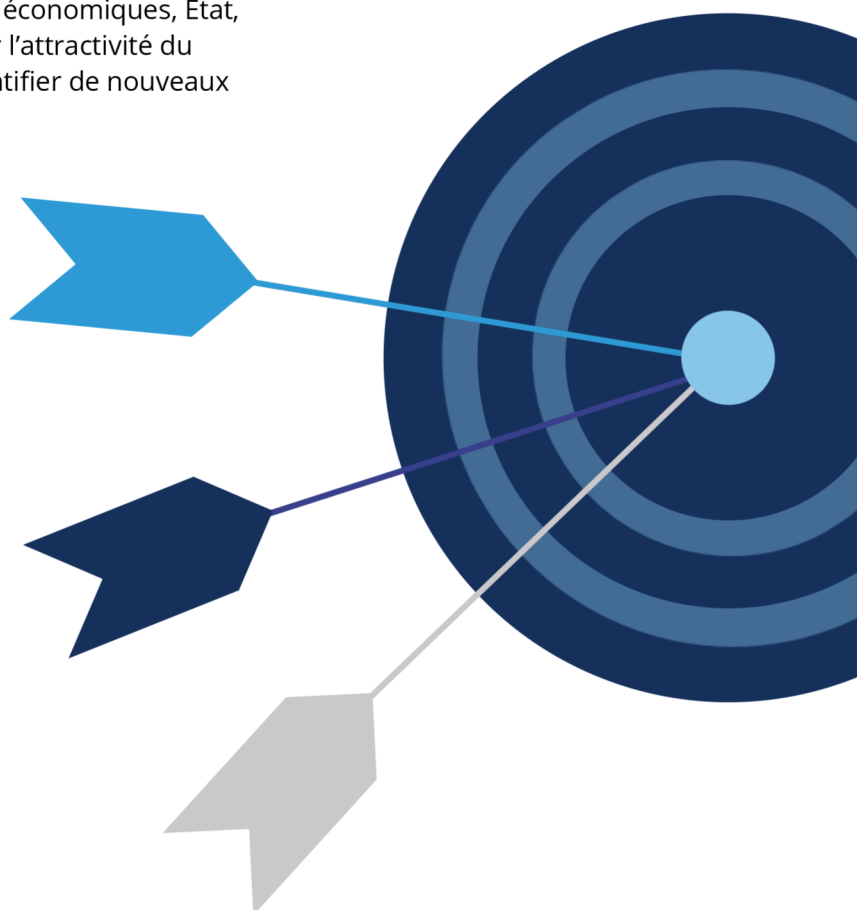


Objectifs du programme

AMI REBOND INDUSTRIEL

1

Sur l'ensemble du périmètre géographique, le besoin est de **définir une feuille de route industrielle partagée**, entre élus, acteurs du développement économiques, État, afin de favoriser l'attractivité du territoire et identifier de nouveaux débouchés



2

En termes d'ingénierie, l'enjeu est de favoriser la structuration de filières susceptibles d'accueillir l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire ou encore de faciliter la mise en place de démonstrateur sur le territoire :

Il s'agit également d'identifier les projets de nature à **booster rapidement l'activité des entreprises** en termes d'investissements industriels, par **la mobilisation d'une enveloppe dédiée de subventions**.

Le soutien de l'ANCT dans le cadre du programme AMI REBOND INDUSTRIEL

L'accompagnement repose sur deux leviers complémentaires :



- **des moyens d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour détecter des projets individuels et construire des projets collectifs ;**



- **une enveloppe de financement de projets industriels dimensionnée pour le territoire à 2 millions d'euros.**

Les moyens d'ingénierie seront matérialisés par le déploiement d'une équipe experte en développement local pendant la durée de 3 à 4 mois sur le territoire des 7 EPCI candidats afin de faire un état des lieux dans les entreprises sur les besoins et les projets et réaliser un accompagnement vers les bons dispositifs de soutien. Le cabinet EY est en appui.

Ce travail pourra être réalisé sur des projets individuels ou collectifs, portés via la création de consortium, sur des sujets comme la formation ou le recrutement.

2 revues de projets seront organisées en lien avec la Région Grand Est, la CCI, BPI France, la banque des territoires, l'ADEME et l'État pour la présentation des projets et leur redirection vers les dispositifs d'aides.

Les entreprises seront accompagnées dans leur dépôt de dossier de demande d'aide : vérification des éléments demandés, mise en valeur du projet et de l'impact social et économique.

Un comité de pilotage sera mis en œuvre pour réaliser des arbitrages nécessaires.

Méthode d'intervention



SOUTIEN EN INGÉNIERIE AUPRÈS DES TERRITOIRES ET ENTREPRISES

MODALITÉS D'INTERVENTION

120 JOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Une équipe de consultants présente sur site deux jours sanctuarisés par semaine

Une intervention sur une période de temps resserrée de 3-4 mois

OBJECTIFS

Identification des projets à impacts et accélération des plus matures via des outils publics d'aide à l'investissement

Accompagnement en expertise pour les projets les moins matures (technique, juridique ou financière)

Formalisation d'une stratégie industrielle de retournement selon les enjeux propres aux territoires

ACTEURS IMPLIQUÉS SUR LE TERRITOIRE



ENVELOPPES D'AIDE À L'INVESTISSEMENT



Une enveloppe d'aides mobilisables de 2M€ dédiée en complément des dispositifs de droit commun

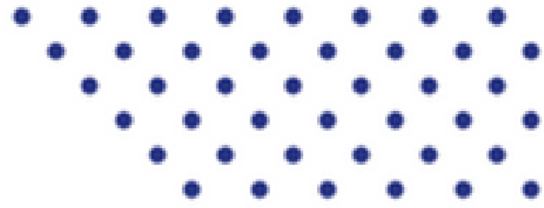


Processus de sélection rapide lors de revues régulières



Soutien de projets industriels à fort impact (soutien prioritaire pour les PME industrielles (fin des régimes de soutien aux GE à partir de 01/2024))





AMI Rebond Industriel

Lancement du dispositif

CONTACT

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél : 03 29 77 55 60 | 03 29 77 58 67

Mail : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55000 BAR-LE-DUC

